

# Essentiel 2021

# Réglementation et Sécurisation juridique



« L'année 2021 reste en bonne partie marquée par la poursuite de l'accompagnement des usagers dans la mise en œuvre des mesures exceptionnelles.

Elle restera également dans les mémoires en raison du lancement du Bulletin officiel de la Sécurité sociale, outil d'information et de sécurisation déjà devenu incontournable. »

**Emmanuel Dellacherie**

Directeur de la réglementation, du recouvrement et du contrôle.

## BILAN ET PERSPECTIVES

### ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Les effets de la crise sanitaire ayant perduré en 2021, les Urssaf ont continué à se mobiliser au service des usagers pour mettre en œuvre les mesures de soutien (exonération, aide au paiement...) et d'accompagnement à la sortie de crise (procédure de traitement simplifié de sortie de crise...)

Dans ce cadre, des webinaires à destination des experts comptables et tiers déclarants ont à nouveau été organisés pour présenter les dispositifs.

### ÉLARGISSEMENT DES COMPÉTENCES DES URSSAF

En 2021, les Urssaf ont poursuivi les travaux préparatoires à l'évolution de leurs missions.

La sécurisation juridique au fond des accords d'épargne salariale (intéressement, participation et plans d'épargne) relève désormais de la compétence des Urssaf depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Cette sécurisation intervient en complément de la compétence dévolue aux Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS anciennement Direccte) sur le contrôle de la forme des accords. L'année 2021 a permis la finalisation des travaux de reprise de deux missions au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : la gestion de la Détermination de la Législation applicable (DLA) pour les salariés et le recouvre-

ment de la contribution à la formation professionnelle et taxe d'apprentissage.

### OUVERTURE DU BULLETIN OFFICIEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (BOSS)

Ouvert en mars 2021, le Boss constitue l'outil de référence pour la sécurisation juridique des employeurs. Sa maintenance et sa montée en charge reposent sur le travail conjoint des équipes juridiques de l'Urssaf Caisse nationale et de la Direction de la Sécurité sociale.

Le Boss met à disposition la doctrine sous forme de fiches thématiques qui s'enrichiront dans les années à venir. La rubrique *Actualités* présente de manière synthétique les évolutions apportées sur le site (mise à jour courante, nouveau contenu). Il propose enfin une sélection de textes parus au Journal Officiel dans la rubrique Actualité réglementaire.

Les premières thématiques publiées ont été mises à jour dans le courant de l'année pour répondre aux demandes de précision ou tenir compte des difficultés d'adaptation à certaines évolutions de doctrine formulées par les employeurs ou leurs représentants.

Une nouvelle rubrique dédiée aux mesures exceptionnelles a permis la mise à disposition simplifiée des instructions ministérielles (mesure de soutien à l'économie, prime exceptionnelle, indemnité inflation).  
...

...  
Enfin, ont été publiées en fin d'année 2021 deux nouvelles thématiques sur l'exonération aide à domicile et l'exonération au titre des heures supplémentaires/heures complémentaires.

Pour faciliter sa prise en main, un accompagnement des utilisateurs a été mis en place (tutoriel et webinaire disponibles sur la chaîne Youtube *L'actu des Urssaf*).



#### SIMPLIFICATION ET ADAPTATION DE LA DOCTRINE

L'Urssaf Caisse nationale a poursuivi la démarche de revue de la réglementation dans le cadre de la relation de confiance afin de prendre en compte le droit à l'erreur ou apporter des simplifications des règles d'assiette ou de justification en matière de contrôle. Ces évolutions sont partagées avec la Direction de la Sécurité sociale et pour une partie d'entre elles ont déjà pu être intégrées dans le Boss.

## FOCUS SUR LE BOSS

En 2021, ont été mis à disposition dans le Boss :

- Des thématiques de doctrine : assiette générale, avantage en nature, frais professionnels, allègements généraux, exonérations zonées, exonération aide à domicile, exonération heures supplémentaires/heures complémentaires, indemnité de rupture.
- Des instructions ministérielles portant sur les mesures exceptionnelles : mesures de soutien à l'économie, prime exceptionnelle, indemnité inflation.

Depuis la publication du Boss en mars 2021, le site compte **784 459 visites** et **1,6 million** de pages vues.

Les 5 rubriques les plus consultées sont les suivantes :

- Mesures exceptionnelles
- Page d'accueil (accès aux actualités du site, actualités réglementaires)
- Frais professionnels
- Assiette générale
- Indemnités de rupture

# FAITS MARQUANTS

## LA POURSUITE DES EFFETS DE LA CRISE SUR LES ENCAISSEMENTS EN URSSAF

Malgré leur dynamisme lié notamment au rebond de la masse salariale et à la mise en place des plans d'apurement de dettes constituées pendant la pandémie, les encaissements ont encore pâti en 2021 des effets de la crise. Ainsi pendant la période du premier semestre 2021, le recours au dispositif d'activité partielle s'est maintenu sur des niveaux comparables à ceux de la fin de l'année 2020, pesant ainsi sur l'assiette salariale des cotisations, les indemnités versées n'étant pas été intégrées dans celle-ci puisque considérées comme des revenus de remplacement et donc soumises uniquement à CSG et CRDS. Par ailleurs, les dispositifs d'exonération de cotisations patronales et d'aide au paiement pour les entreprises des secteurs en difficultés ont été prolongés en 2021. De plus, les mesures ciblées de reports de paiement de cotisations, n'entrant pas dans le champ d'application du dispositif d'exonération, se sont poursuivies en 2021 pour les entreprises faisant l'objet d'une fermeture administrative ou d'une restriction, directe ou indirecte, de leur activité en lien avec la crise sanitaire. Enfin, la mise en place de plans d'apurement pour le paiement de la régularisation des cotisations 2020 des travailleurs indépendants a reporté sur les années 2022 et 2023 la majorité des encaissements attendus à ce titre.

## LE RESCRIT SOCIAL

Le nombre de demandes de rescrit social continue à augmenter en 2021, à l'instar des années précédentes. Les équipes juridiques ont répondu à 1 726 rescrits en 2021 contre 1 625 en 2020 (+6,22%) dans un délai médian de 47 jours.

Les principales thématiques faisant l'objet de demande de rescrit en 2021 sont l'exonération et l'aide au paiement mises en place dans le contexte de la crise sanitaire, les éléments de rémunérations versés aux salariés et les avantages accordés aux salariés par le comité social et économique.

## CHIFFRES CLÉS DE L'EXPERTISE JURIDIQUE

En 2021, les services de l'Urssaf Caisse nationale ont analysé l'ensemble des projets de textes ayant un impact direct ou indirect sur le traitement ou l'organisation du recouvrement des cotisations et contributions.

- Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022,
- 2 projets de loi,
- 2 projets d'ordonnance,
- 29 projets de décret,
- 8 projets d'arrêté.

## LE BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA COUR DE CASSATION

En 2021, la Cour de cassation a rendu 355 arrêts dans lesquels l'Urssaf est partie prenante.

## LE PILOTAGE DU CONTENTIEUX

L'Urssaf gère environ 90 000 litiges (amiables et judiciaires) pour un enjeu cumulé de l'ordre de 4,37 milliards d'euros.

### 01 • Le contentieux amiable :

En 2021, les commissions de recours amiables (CRA) ont rendu 7 455 décisions - hors désistement, demande de remise de majoration de retard et admissions en non-valeur (ANV). Les enjeux financiers correspondant aux recours traités en 2021 par les CRA s'élèvent à plus de 615 millions d'euros.

### 02 • Le contentieux juridictionnel :

Les chiffres du contentieux témoignent d'une activité intense : plus de 59 000 recours pendants devant les pôles sociaux des tribunaux judiciaires, 16 000 recours devant les cours d'appel et 1 100 dossiers pendants devant la Cour de cassation. Ces données invitent l'Urssaf Caisse nationale à sécuriser l'ensemble du processus de gestion des litiges dans le cadre d'un objectif général de recouvrement des créances contestées et d'identification des dispositifs dont la compréhension ou l'application pose des difficultés aux usagers.

# CHIFFRES CLÉS

**41**

Projets de textes  
expertisés.



**90 095**

dossiers contentieux (amiables et  
judiciaires) pour un enjeu cumulé de  
l'ordre de 4,37 milliards.



**8**

thématiques publiées  
dans le Boss.

**2**

webinaires nationaux  
externes.

près de  
**20 000**

réponses à des questions juridiques complexes traitées  
(rescrits compris).



**7 445**

recours traités par les CRA  
(Commission de Recours Amiable).